

**Programme UE-ACP d'appui au secteur culturel. Programme du Groupe des Etats ACP
financé par l'Union européenne. 10ème Fonds Européen de Développement**

« Assistance technique au Secrétariat ACP pour la gestion du programme UE-ACP
d'appui au Secteur Culturel (ACP Culture+)»

EuropeAid/131180/D/SER/MULTI

**Étude sur les enjeux et les retombées économiques et artistiques de la
diffusion et la distribution en ligne de contenu culturel ACP**

Destiny TCHÉHOUALI

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Décembre 2016



Mis en œuvre par
le Secrétariat du Groupe
des États ACP



Financé par
l'Union européenne

Cette étude est réalisée dans le cadre du Programme ACPCultures+ d'appui aux industries culturelles ACP, mis en œuvre par le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Secrétariat ACP) et financé par l'UE. Elle porte sur une analyse des processus de monétisation existants pour la diffusion et la distribution en ligne du contenu culturel ACP et leur impact économique et artistique sur le secteur de la musique, de la littérature, du design, de la mode, des arts plastiques, de la photographie, de l'audiovisuel et du cinéma ACP. Elle vise à identifier les modalités, forces, faiblesses et enjeux de ce type de diffusion et de distribution de contenus et en analyser les retombées économiques et artistiques pour les professionnels de la culture ACP.

En s'appuyant sur un mapping de l'offre existante de portails ACP (initiés par des opérateurs basés dans les pays ACP) et non-ACP (principales) diffusant des œuvres culturelles et artistiques ACP, l'étude aborde entre autre les principaux points suivants :

- les caractéristiques des portails ACP et de l'offre de diffusion/distribution en ligne de contenus culturels ACP en (type de contenus diffusés, outils de diffusion, audience, recettes générées et rentabilité, reversement des droits d'auteurs aux ayants droit, etc.) ;
- la disponibilité, la visibilité et l'accessibilité des œuvres et contenus ACP dans les catalogues des plateformes internationales (Netflix, Spotify, Youtube, etc.) ;
- la comparaison de la circulation et de la marchandisation des œuvres et contenus ACP en ligne (volume des échanges, prix de vente, etc.) ;
- les retombées économiques pour les artistes et les opérateurs culturels ;
- les processus de monétisation et les modèles économiques en matière de diffusion et distribution en ligne des œuvres ACP.

La méthodologie adoptée dans l'étude s'appuie sur l'utilisation combinée de plusieurs outils et méthodes de collecte de données. D'abord, une recherche documentaire sur les relations entre culture, économie et numérique a été réalisée. Elle a permis d'identifier des sources d'information ainsi que des ressources bibliographiques qui nous ont permis de réaliser une revue de littérature en mobilisant un ensemble de rapports d'études, de documents officiels (documents de politique, documents de stratégie ou feuilles de route, déclarations officielles, etc.) ainsi que des publications (académiques et journalistiques) en lien avec la problématique posée par l'étude.

Ensuite, deux questionnaires électroniques ont été élaborés et diffusés en ligne de juin à août 2016. Le premier visait à recueillir les perceptions et l'opinion qu'ont les artistes et les professionnels de la culture sur les enjeux, les opportunités et les retombées liées à la diffusion et à la distribution en ligne du contenu culturel ACP. Quant au deuxième, il visait à contribuer à la réalisation d'un mapping de l'offre existante de portails et de plateformes en ligne, diffusant des œuvres et des contenus culturels ACP. Les questionnaires ont été complétés par des entretiens réalisés auprès de différents acteurs concernés ou impliqués dans des activités de diffusion et de distribution en ligne de contenus ACP.

I. LES ENJEUX

Plusieurs transformations numériques majeures affectent les modes de diffusion, de distribution et de consommation des contenus culturels dans les pays ACP, à savoir : 1) **l'augmentation et l'abondance de l'offre culturelle en ligne**, 2) **le déplacement de la chaîne de valeur culturelle provoqué par l'irruption sur les marchés culturels nationaux et locaux ACP de nouveaux distributeurs/diffuseurs numériques étrangers** ; 3) **le déplacement de l'attention des tuteurs et des réseaux vers les contenus**.

Ces transformations soulèvent des enjeux clé sur les plans politique, culturel, économique, technologique et réglementaire ou juridique.

Sur le plan politique, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles dans les pays ACP varie d'un pays à l'autre parce que ces politiques sont à des stades très différents de leur développement. Plusieurs rapports ont démontré que l'élaboration des politiques de soutien aux industries culturelles dans les ACP s'appuie essentiellement sur une analyse approximative de l'offre au détriment d'une connaissance plus fine des attentes et des besoins des publics en matière de culture à l'ère du numérique. Bien que plusieurs États membres du groupe ACP aient accompli au cours de ces dernières années des efforts en matière d'encadrement et de soutien au développement des industries culturelles, les politiques et mesures liées aux activités de distribution et de diffusion se heurtent toujours à des difficultés d'ordre structurel telles que : **le manque de professionnalisation et de structuration préalable des réseaux de distribution et de diffusion (avec une prédominance d'activités dans l'informel), le manque de marchés et/ou de fluidité d'accès aux marchés, le manque d'outillage des diffuseurs et distributeurs, la piraterie et le développement de circuits parallèles de distribution et de diffusion de l'offre de contenus illicites ou encore l'absence d'une stratégie globale de promotion de l'offre légale et diversifiée de produits et contenus culturels locaux ou nationaux**. Il est par ailleurs préoccupant de constater qu'aucun des pays ACP n'a véritablement misé sur l'accès au marché numérique pour les artistes et les professionnels de la culture. Par ailleurs, l'absence de véritables stratégies ou de plans culturels numériques font que les gouvernements des pays ACP sont en pertes de repères et ne sont pas suffisamment préparés pour réguler les nouvelles plateformes numériques de diffusion culturelle...

Sur le plan culturel, la diffusion et la distribution en ligne de l'offre de contenus culturels des pays ACP constituent des activités qui comportent autant d'opportunités que de défis pour la diversité des expressions culturelles dans un contexte de développement d'une offre culturelle globalisée et standardisée. **Il est indéniable que les plateformes et outils numériques ont contribué à augmenter la quantité d'œuvres et de contenus culturels produits et disponibles. Cependant, cette abondante variété de contenus et la diversité des supports ou des moyens d'accès à l'offre ne signifient pas que les contenus culturels consommés sont diversifiés**. Alors qu'il est techniquement possible que les plateformes et les outils numériques contribuent à faire connaître dans le monde entier les expressions culturelles et linguistiques minoritaires, les nouveaux talents, les artistes ou créateurs méconnus, leurs algorithmes favorisent plutôt la mise en avant des contenus culturels

les plus rentables et dotés d'une certaine notoriété, priroisant ainsi les logiques économiques et commerciales. L'intervention des pouvoirs publics ACP est alors requise afin de réguler ces plateformes de telle sorte à ce qu'elles soient contraintes de contribuer davantage à la promotion de la diversité des expressions culturelles et linguistiques locales et nationales provenant des pays ACP. **Pour mieux protéger et promouvoir efficacement leurs cultures nationales ou locales dans un contexte où la mise en réseaux des cultures éveille la tentation des cultures dominantes à s'imposer et à faire de l'ombre aux cultures minoritaires, l'enjeu principal ici consistera pour les États du groupe ACP à s'appuyer davantage sur les nouvelles directives opérationnelles liées à l'application de la Convention de l'UNESCO de 2005 dans l'environnement numérique.**

Sur le plan économique, il existe aujourd'hui un écart important entre le potentiel de ressources économiquement valorisables dont regorgent les industries culturelles dans les pays ACP et la capacité réelle de ces industries à tirer profit de la monétisation des biens et services culturels qu'elles produisent et diffusent. En effet, la plupart des différents secteurs des industries culturelles ACP (cinéma, musique, livre, mode,...) demeurent encore pour une large part tributaires des aides et appuis extérieurs. Bien que plusieurs pays ACP aient mis en œuvre des politiques de promotion de l'accès à leur marché culturel, celles-ci reposent essentiellement sur des subventions et des mesures de soutien à des projets de coproduction ou à l'organisation d'évènements tels des festivals. **Très peu de ces pays se préoccupent par exemple de la commercialisation par voie électronique de leurs biens et services culturels ou de la mise en place de programmes nationaux ou locaux de développement des capacités de distribution numérique.** Dans ce contexte, il est aisé pour les nouveaux intermédiaires que sont les plateformes de diffusion numérique de pénétrer les marchés culturels ACP en stimulant la demande de consommation en ligne de contenus étrangers ou internationaux, tout en s'appuyant sur des circuits de distribution globalisée. Face à cette situation, les opérateurs culturels locaux (surtout sur le continent africain et dans les Caraïbes) essaient de résister et de défendre leurs parts de marché ou d'en conquérir de nouvelles. Beaucoup d'acteurs se sont ainsi lancés dans la création de leurs propres plateformes de diffusion ou de distribution, de téléchargement ou de streaming de contenus musicaux et de vidéos à la demande, au point où on peut parler aujourd'hui d'un **véritable phénomène de « plateformes » des industries culturelles ACP.** Cette prolifération des plateformes dans les pays ACP comporte **des risques réels de fragmentation de la chaîne de valeur du marché de la diffusion et de la distribution en ligne de contenus ACP. Cette fragmentation pourrait toucher l'offre de contenus en la rendant moins visible et disparate (éparpillée dans différents catalogues de plateformes nationales ou régionales). Elle pourrait également toucher à plus court terme les audiences et hypothéquer les revenus liés à leur monétisation.**

Sur le plan technologique, il faut admettre que le potentiel économique des industries culturelles ACP ne serait largement exploité qu'à condition que les pays ACP développent les infrastructures technologiques nécessaires pour accroître la capacité de diffusion et de distribution en ligne de leurs contenus et leur accessibilité aux populations locales. De nombreux progrès ont été réalisés en matière d'accès aux infrastructures et en matière de diffusion, d'appropriation et d'usage des TIC dans les pays ACP depuis notamment la 2^{ème} réunion des Ministres de la Culture du Groupe des

États ACP en octobre 2006 à Santo Domingo. La plupart des pays ACP ont en effet élaboré, adopté ou renouvelé leurs plans nationaux en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) au cours de la décennie 2000-2010. Des stratégies numériques ont également été élaborées tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle spécifique de certaines régions (Afrique subsaharienne, Caraïbes, Pacifique). Ces plans et stratégies incluent des objectifs en matière de développement de la société de l'information et de déploiement d'infrastructures de télécommunication qui intègrent des objectifs liés à l'utilisation des TIC dans le secteur culturel. Suite à ces efforts en matière de développement d'infrastructures TIC dans les pays ACP, l'Indice de développement des TIC (IDI) de l'Union internationale des Télécommunications (UIT) a établi pour l'année 2015¹ des progrès importants en matière de connectivité, mais surtout en matière de pénétration de la téléphonie mobile dans ces pays. On estime par exemple que parmi les 20 % des ménages les plus pauvres de la planète, près de 7 sur 10 possèdent un téléphone mobile.

On note tout de même une persistance de la fracture numérique à l'échelle des ACP et entre les pays ACP et les autres pays développés. En janvier 2016, un rapport publié par la Banque mondiale sur le développement dans le monde, consacré aux dividendes du numérique, nous apprenait que quatre milliards de personnes, soit plus de 60 % de la population mondiale, n'ont toujours pas accès à Internet et restent exclues de cette économie numérique en constante expansion. Par exemple, alors que près de 75% d'Africains n'ont pas accès à Internet, seulement 21% d'Européens n'y ont pas accès. En Afrique, les 60 % les plus riches de la population ont près de trois fois plus de chances d'avoir accès à Internet que les 40 % les plus pauvres, et les jeunes citadins y ont deux fois plus accès que les personnes plus âgées et les ruraux. Cette fracture numérique se pose moins en termes de disponibilité et d'accès aux équipements (téléphones mobiles, Smartphones, tablettes, ordinateurs) **qu'en termes de déploiement des infrastructures et réseaux de télécommunications** (notamment l'accès à domicile à la large bande passante). Il devient donc **urgent de rendre l'Internet accessible à tous et financièrement abordable en entamant des réformes** qui doivent commencer au point d'entrée de l'internet dans un pays (le premier kilomètre) et se poursuivre lorsque l'Internet traverse le pays (le kilomètre intermédiaire) pour atteindre l'utilisateur ultime (le dernier kilomètre).

Outre les enjeux liés à la connectivité, il faut aussi prendre en considération l'enjeu important que constitue **l'analphabétisme numérique**, une autre facette de la fracture numérique, notamment celle qui se rapporte à l'inégalité des compétences en matière d'usage et d'appropriation des outils et des contenus numériques. En effet, le droit à l'inclusion numérique va au-delà de l'accès aux infrastructures et aux TIC. Les citoyens (qui aspirent à consommer des contenus culturels en ligne), mais aussi les créateurs censés créer ou produire ces contenus ont besoin d'être familiarisés et de maîtriser l'utilisation des outils informatiques de base.

Sur le plan réglementaire et juridique, la possibilité de reproduire et d'accéder gratuitement à des contenus culturels immatériels provoque un enjeu de

¹ UIT, 2015, *Measuring the Information Society Report 2015*,
<http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/misr2015/MISR2015-w5.pdf>

reconnaissance de la valeur du travail artistique et de sa rémunération d'une manière juste et adéquate. Cet enjeu nous oblige inévitablement à nous pencher sur la **question du respect de la propriété intellectuelle** dans un contexte où le numérique redéfinit le rapport qu'entretient le citoyen avec les œuvres et contenus culturels et où le droit d'auteur est de plus en plus dilué par l'absence d'actualisation des lois ou par l'adoption d'exemptions qui affectent l'ensemble des industries culturelles des ACP. Les cadres réglementaires existants sont désormais contournables par les plateformes numériques ou par les internautes eux-mêmes compte tenu du fait que le numérique abolit les frontières physiques et qu'il devient très difficile de réguler les contenus circulant dans un environnement transfrontière et transnational. En effet, de nombreux pays ACP manquent encore d'une législation ou de mécanismes réglementaires susceptibles de favoriser l'encadrement et le développement des activités de diffusion et de distribution en ligne de contenus culturels. Or, les **industries culturelles pourraient générer des revenus bien plus importants pour les ACP si les droits d'auteur étaient mieux gérés** et ces droits demeurent un outil essentiel pour la survie des artistes puisqu'ils permettent de protéger leurs créations et leur carrière. **Il est donc nécessaire que les sociétés de gestion collective puissent continuer à garantir à l'échelle nationale, mais surtout à l'échelle internationale la traçabilité et la perception des droits liés aux transactions du marché en ligne des œuvres culturelles.** En tenant compte de l'ampleur de ces phénomènes de piratage, de partage illicite de contenus culturels en ligne, ou encore de concurrence inéquitable entre les grandes plateformes numériques et les entreprises culturelles locales, le développement du cadre législatif et réglementaire du secteur culturel ACP devrait inclure entre autres à l'ère numérique : **l'amélioration des législations relatives au droit d'auteur ; l'amélioration des dispositifs liés à la fiscalité des plateformes numériques ; des mesures et stratégies de valorisation de l'offre légale payante à faible coût pour contrer le téléchargement illicite et lutter contre les plateformes de contenus illicites.**

II. L'ÉTAT DES LIEUX DE LA DIFFUSION ET DE LA DISTRIBUTION EN LIGNE DES CONTENUS CULTURELS ACP

A- Dix faits saillants liés à la perception des opérateurs culturels

FAIT SAILLANT 1: *Une diffusion et une distribution en ligne de contenus culturels ACP globalement encore faible ou embryonnaire.* Deux tiers des répondants à nos questionnaires (66,6%) estiment en effet que la diffusion et la distribution en ligne des contenus culturels ACP est **faible/embryonnaire** en termes de quantité de contenus disponibles et visibles en ligne.

FAIT SAILLANT 2: *La mauvaise qualité ou l'insuffisance des infrastructures et réseaux d'électricité, de connectivité et de bande passante constitue selon les participants à l'enquête le premier obstacle à la diffusion et à la distribution en ligne des contenus culturels ACP.* Les autres obstacles à la diffusion et à la distribution en ligne des contenus culturels ACP sont (par ordre d'importance selon les répondants) : l'absence de stratégies culturelles numériques au niveau national ; l'absence de cadre réglementaire ; l'insuffisance ou le manque de compétences des créateurs, artistes et entrepreneurs culturels en matière d'utilisation des outils numériques ; la faible disponibilité/accessibilité d'une offre légale et structurée de contenus culturels numériques dans les pays ACP.

FAIT SAILLANT 3 : Déséquilibre entre l'offre culturelle internationale et l'offre culturelle ACP. 73% des répondants constatent que malgré une **augmentation au cours de ces dernières de la disponibilité de l'offre culturelle ACP** en ligne, il y a toujours une **importante domination** de l'offre culturelle internationale qui est mieux distribuée et qui circule mieux que l'offre culturelle des ACP. Si l'offre de contenus culturels ACP en ligne n'arrive pas à concurrencer les contenus culturels étrangers, cela est sans doute lié à la qualité des contenus ACP proposés et à leur capacité à séduire un public international.

FAIT SAILLANT 4 : Les contenus culturels ACP disponibles et accessibles en ligne sont de qualité moyenne. En effet, près de la moitié (soit **46,67%**) des enquêtés considèrent que la qualité des contenus culturels ACP en ligne est **moyenne**, voire relativement faible ou inférieure (comparée aux contenus internationaux). Ceci se justifie par : la mauvaise qualité de numérisation des œuvres, la mauvaise qualité ou le manque de mise à jour des sites d'information culturelle promouvant des œuvres ou des contenus ACP, le manque de compétences pour produire et diffuser des contenus originaux de haute qualité, le faible débit de connexion Internet pour visionner ou accéder à des contenus de haute qualité, etc.

FAIT SAILLANT 5 : La professionnalisation du secteur culturel comme principal facteur pouvant influencer les retombées économiques et artistiques liées à la diffusion en ligne de contenus culturels ACP. D'après la majorité des acteurs sondés, les 3 principaux facteurs influençant le plus les retombées économiques et artistiques liées à la diffusion/distribution en ligne de contenus culturels ACP sont : 1) la professionnalisation du secteur culturel et des industries ACP ; 2) la qualité des œuvres et contenus ACP diffusés/distribués en ligne ; 3) les capacités des créateurs et des artistes ACP à commercialiser et à promouvoir leurs œuvres en ligne.

FAIT SAILLANT 6 : La musique (1), le cinéma (2) et l'audiovisuel (3) sont en tête du classement des secteurs culturels pouvant tirer le plus de retombées de la monétisation et de l'exploitation des contenus culturels en ligne. Les autres secteurs potentiellement rentables selon le classement proposé par les acteurs sondés sont (par ordre d'importance) : **le livre (4) ; la mode (5) ; la photographie (6) ; le design (7) ; les arts plastiques (8).**

FAIT SAILLANT 7 : La diversification de l'offre et l'élargissement du public cible constituerait la stratégie la plus rentable à privilégier pour favoriser la monétisation des œuvres et contenus culturels ACP en ligne. D'après les répondants, les principaux modèles économiques ou stratégies les plus rentables de monétisation en ligne sont : 1) la diversification de l'offre et l'élargissement du public cible afin d'augmenter les revenus ; 2) la marchandisation des œuvres et retombées économiques directes pour les artistes et producteurs ; 3) la contribution des fournisseurs de contenus et des grands opérateurs de réseaux au financement de la création ; 4) la publicité et le marketing à partir de la valorisation des métadonnées.

FAIT SAILLANT 8 : 87% des répondants considèrent que les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) ainsi que les autres plateformes internationales telles que Youtube, Netflix ou Spotify, ... ne constituent pas une menace, mais plutôt un atout pour la diffusion/distribution et la monétisation des contenus ACP en ligne. Plus des deux tiers des répondants estiment cependant qu'il serait nécessaire d'imposer un quota minimum de diffusion de contenus culturels ACP à ces plateformes internationales et de trouver des mesures incitatives, voire contraignantes, afin qu'elles puissent davantage favoriser la promotion et la découverte en ligne des œuvres et contenus ACP.

FAIT SAILLANT 9 : *La sensibilisation des consommateurs de contenus ACP à l'importance de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur constitue la mesure la plus importante préconisée par les répondants pour assurer un juste équilibre entre créateurs et utilisateurs.*

FAIT SAILLANT 10 : *Dans la perspective d'élaboration d'une stratégie culturelle numérique pour les pays du groupe ACP, les mesures plébiscitées par les acteurs sont (par ordre d'importance décroissante) : le **développement de l'accès aux infrastructures numériques**, le **renforcement des compétences numériques** des artistes et professionnels de la culture ainsi que la **création des plateformes centralisées** de diffusion de contenus ACP.*

B- Principaux enseignements du mapping des plateformes et analyse des tendances sectorielles

Les types de supports ou d'équipement privilégiés pour l'accès aux plateformes identifiées dans le cadre du mapping sont par ordre d'importance : **1) L'ordinateur ; 2) Les téléphones mobiles (incluant les Smartphones) ; 3) Les tablettes.** Cependant, l'accès via téléphone mobile tend à prendre le dessus surtout pour la consultation ou l'accès à certains types de contenus liés aux applications mobiles, aux réseaux sociaux et aux plateformes communautaires de publication et de partage de photos et de vidéos. Compte tenu de la qualité relative de la bande passante dans les pays ACP, ce modèle semble particulièrement plus adapté aux usages du consommateur local. De plus, les pratiques de téléchargement ou d'abonnement à des plateformes de vidéo à la demande, avec possibilités de paiement intégré à l'utilisation du forfait ou du crédit téléphonique mobile commencent à se développer. L'étude révèle également que **les trois secteurs qui développent le plus des activités de diffusion et de distribution en ligne de contenus culturels ACP sont (par ordre d'importance décroissante) : la musique ; l'audiovisuel et le cinéma.** Les possibilités de monétisation sont donc beaucoup plus importantes pour ces secteurs compte tenu des revenus générés grâce à l'existence d'un marché publicitaire et au pouvoir d'achat des consommateurs cibles (la classe moyenne émergente dans les pays ACP, mais aussi les communautés diasporiques en quête de contenus locaux de qualité). Au niveau du genre et du format de contenu, **la vidéo de courte durée semble être entrain de s'imposer comme le « contenu roi »**, devant même la musique. Le problème qui se pose ici au niveau des contenus ACP demeure cependant leur qualité relativement faible et le fait qu'ils ne répondent pas souvent aux standards internationaux des grandes plateformes, d'où leur présence marginale et leur très faible distribution via ces plateformes. Toujours est-il que dans leur tentative de pénétration des marchés locaux ACP, ces plateformes internationales s'intéressent de plus en plus à ce type de contenus et se voient de plus en plus contraintes à établir des partenariats et des alliances avec des opérateurs locaux tout en investissant dans la production et la distribution de contenus originaux locaux. Cette tendance augure une visibilité accrue et une meilleure circulation des œuvres ACP à l'international dans les années à venir.

Au niveau des modèles économiques, les modèles d'accès gratuit dominent les modèles payants ou Freemium dans la région ACP. Cependant, dans un environnement devenu rapidement hyperconcurrentiel, les plateformes numériques qui réussissent le mieux à monétiser les contenus ACP et à prendre des parts de marché significatives sont celles dont les stratégies de développement intègrent les trois éléments essentiels suivants : **1) la création d'une proposition de valeur crédible et attrayante (par exemple « du contenu local » de qualité, accessible à un coût raisonnable) ; 2) l'identification d'un segment de marché ou d'une niche (par exemple des plateformes ciblant la diaspora), combinant effets de réseaux et taille critique d'utilisateurs ; 3) le positionnement sur une chaîne de valeur basée à la fois sur l'innovation de services évolutifs et sur un modèle d'affaires innovant et durable face à un environnement technologiquement mouvant et à un marché de plus en plus concentré.** Pour atteindre rapidement leur seuil de rentabilité, la nouvelle génération de start-up culturelles de diffusion ou distribution en ligne de contenus ACP est obligée d'adopter des modèles économiques hybrides et flexibles, en combinant différentes stratégies d'affaires et en diversifiant leur approche de monétisation et de génération de revenus. **La plupart du temps, elles font le choix de combiner une offre de base accessible gratuitement avec une offre d'abonnement premium payante, soutenue par le financement des annonceurs via la publicité. Les recettes générées sont généralement des recettes publicitaires ou les recettes liées aux abonnements. La répartition des recettes au niveau des plateformes recensées est généralement établie à 50/50 ou à 70/30 (en faveur du producteur de contenu) et dans quelques cas 60/40 (en faveur de la plateforme).** Quels que soient les modèles économiques adoptés par les plateformes ACP, elles ne réussissent pas encore à équilibrer les recettes générées par rapport aux investissements de départ et aux dépenses liées à l'acquisition de contenus, aux paiements des droits, et aux coûts liés à l'utilisation de la bande passante.

Soulignons aussi que **les plateformes numériques sont également devenues un tremplin, voire un passage obligé pour les artistes, les créateurs et producteurs à la recherche de contrats avec des chaînes de télévisions ou des compagnies de disques.** Ainsi sont-ils de plus en plus nombreux à se faire connaître et à s'imposer d'abord à partir de la diffusion et de la distribution en ligne de leurs œuvres, bénéficiant ainsi d'un « véritable coup d'accélérateur » dans une phase de lancement de carrière ou de produit (album, tube,...). En termes de rémunération, bien que le streaming ait des avantages indéniables et constitue un bon moyen pour assurer la promotion des artistes ACP, elle ne rapporte pas autant que la vente directe, digitale ou physique et les principaux revenus générés par les tournées et les concerts. **Les producteurs et musiciens dans la plupart des pays africains et des Caraïbes tirent donc très peu profit du streaming car ils n'y sont pas encore assez familiers et ne mettent pas leurs produits sur les plateformes dédiées, craignant le manque de transparence de ces dernières par rapport à la gestion de leurs droits.** Ainsi, pendant que les revenus liés aux ventes physiques déclinent un peu partout, **ce sont toujours les supports physiques qui sont les plus vendus dans la plupart des pays ACP.**

En outre, même si la piraterie et l'offre illégale continuent de parasiter la structuration des circuits de diffusion et de distribution numériques dans les pays ACP, l'offre culturelle ACP légale en ligne commence par se développer et à trouver un auditoire international diversifié. Le diagnostic sectoriel réalisé ainsi que

les exemples de bonnes pratiques identifiées démontrent la **bonne santé des industries audiovisuelle et musicale des pays africains et caribéens, qui jouissent d'une grande convoitise internationale.**

En définitive, **le numérique constitue un avantage pour l'essor des industries culturelles locales et pour une meilleure circulation des œuvres ACP**, avec de nouvelles possibilités de dématérialisation des transactions, de nouveaux modèles d'affaire innovants, d'expérimentation de nouvelles modalités de structuration de l'offre et de la demande, et de nouvelles formes de distribution pour contourner ou résister à la domination des grandes plateformes. **Les plateformes numériques constituent des passerelles pour atteindre des auditoires diversifiés et l'enjeu ne consiste plus simplement à augmenter l'offre de contenus ACP en ligne, mais également de s'assurer de la capacité de cette offre à atteindre un auditoire et à capter l'attention grâce à la mise en marché d'une plus grande quantité de contenus de haute qualité et des stratégies de diffusion, de distribution et de monétisation plus efficace et plus adaptée aux contextes locaux, nationaux et internationaux.**

III. RECOMMANDATIONS

Recommandations aux Pouvoirs publics et aux États ACP

- 1) Adapter ou renouveler les politiques culturelles nationales existantes afin qu'elles intègrent les nouveaux enjeux, risques et opportunités du numérique pour le développement des industries culturelles ACP.
- 2) Développer des stratégies ou des plans culturels numériques à l'intersection des objectifs des politiques en matière de culture, d'éducation et d'économie numérique.
- 3) Promouvoir le développement d'infrastructures technologiques et le déploiement de réseaux de télécommunications en vue de réduire la fracture numérique dans les pays ACP et entre ces pays, en généralisant l'accès à Internet haute vitesse dans la région, grâce notamment à des tarifs accessibles pour tous les citoyens.
- 4) Assurer la mise à niveau technologique des équipements et des infrastructures numériques pour les institutions et les espaces culturels oeuvrant à la création, à la production, à la diffusion, à la distribution et à la conservation des œuvres ACP.
- 5) Développer ou appuyer des programmes de formation professionnelle afin de renforcer les compétences des créateurs, des travailleurs/entrepreneurs et organismes culturels tant sur le plan de l'utilisation d'outils numériques que sur le plan de la gestion de projets culturels et artistiques. Encourager spécifiquement les formations aux métiers des arts numériques pouvant déboucher sur la création d'emplois et le développement de savoir-faire reliés à des pratiques artistiques basées principalement sur la création et la diffusion d'œuvres numériques ACP.
- 6) Encourager l'alphabétisation numérique dans les pays ACP à travers des programmes éducatifs (dès l'école primaire) visant à inculquer au grand public une véritable culture numérique basée sur l'utilisation et la maîtrise des technologies numériques.
- 7) Mettre en application la Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles ACP en tenant compte des nouvelles directives opérationnelles relatives à l'environnement numérique et imposer un minimum de quotas de diffusion de contenus ACP aux plateformes numériques afin de favoriser la mise en visibilité et la découvrabilité en ligne de la diversité des expressions culturelles minoritaires et linguistiques des ACP.

- 8) Accroître la qualité, la quantité et l'accessibilité des contenus culturels ACP sur les plateformes numériques et soutenir l'exportation de l'offre diversifiée de contenus culturels ACP originaux, tout en favorisant leur accès aux marchés étrangers, y compris par le biais du commerce électronique.
- 9) Favoriser un large accès et rendre disponible l'offre culturelle numérique légale existante en créant une plateforme-vitrine pour répertorier et centraliser à l'échelle nationale l'ensemble des contenus culturels numérisés et en assurer la promotion, la commercialisation et l'exportation.
- 10) Renforcer et protéger le droit d'auteur à l'ère du numérique en encadrant et en outillant les sociétés de gestion collective dans les pays ACP, notamment pour ce qui est de politiques de rémunération et garantir ainsi une meilleure traçabilité du reversement de droits aux ayants droits à partir de l'exploitation de leurs œuvres en ligne.
- 11) Faire appliquer les lois sur la propriété intellectuelle par tous les acteurs de la chaîne de valeur numérique (propriétaires, agrégateurs, distributeurs de contenus et fabricants électroniques) et faire contribuer au financement de la création tous les intermédiaires qui tirent profit de la diffusion des œuvres et contenus culturels ACP en ligne (Ex.: Taxe sur les services de streaming et de divertissement numérique).
- 12) Réguler les relations entre les Fournisseurs d'Accès Internet et les fournisseurs de contenus et veiller à l'application des principes en matière de neutralité du Net en équilibrant les intérêts des différentes parties prenantes, sans discriminer l'accès aux contenus, ni la qualité des services.
- 13) Mettre sur pied une mesure d'aide à l'innovation et à la transition numérique des industries et des entreprises culturelles (musique, cinéma, livre, audiovisuel, mode, design, photo, arts plastiques), en dégagant les investissements nécessaires pour soutenir durablement les modèles économiques émergents de diffusion et de distribution en ligne de contenus et de services culturels numériques innovants.
- 14) Renforcer la coopération internationale (intra ACP, Sud-Sud et Nord-Sud) en matière de production, de diffusion et de distribution numériques de contenus culturels ACP.
- 15) Produire des indicateurs de collecte de données afin de mieux mesurer la circulation et la distribution en ligne des flux de contenus culturels ACP, tout en utilisant les Big Data ou métadonnées culturelles générées par les plateformes de diffusion numérique.

Recommandations aux artistes/créateurs et aux opérateurs culturels

- 16) Participer aux consultations publiques nationales en amont à la formulation, à l'élaboration ou à la mise en œuvre de stratégies et de politiques publiques en matière de culture et de numérique ainsi qu'à l'évaluation de l'efficacité de telles stratégies ou politiques.
- 17) Organiser ou participer à des programmes (ateliers, séminaires) de formation et de renforcement des compétences en matière de production, de diffusion, de distribution, de promotion/marketing et de commercialisation/monétisation d'œuvres et de contenus culturels en ligne.
- 18) Innover dans l'utilisation des technologies et outils numériques dans le travail de création artistique et encourager la co-création et ainsi que les expériences numériques avec les utilisateurs.

- 19) Favoriser l'utilisation des plateformes et des outils numériques pour la production, le développement et le partage de contenus culturels ACP destinés à des activités de sensibilisation, de médiation et d'éducation culturelle.
- 20) Sensibiliser et éduquer le public à l'importance du droit d'auteur et au respect des droits de propriété intellectuelle liés aux œuvres et aux contenus numériques originaux.
- 21) Promouvoir et valoriser l'offre culturelle numérique ACP dans les festivals, les salons et les manifestations à l'échelle nationale ou internationale, en encourageant la participation et la présence dans ces événements des artistes/créateurs et des opérateurs culturels ACP intervenant dans la création, la production, la diffusion et la distribution numériques d'œuvres ACP.
- 22) Nouer des partenariats multi-acteurs avec la société civile et les acteurs privés afin de développer des initiatives visant à maximiser la présence et la promotion d'œuvres et de contenus culturels ACP dans l'environnement numérique.
- 23) Favoriser le partage d'informations, la collaboration et le dialogue intersectoriel entre acteurs culturels ACP en utilisant les outils numériques et les médias sociaux.
- 24) Participer aux débats sur les enjeux du numérique dans les enceintes nationales et internationales en défendant les préoccupations et en préservant les intérêts des artistes, des créateurs et des professionnels de la culture des pays ACP.
- 25) Veiller au suivi, à la mise en œuvre et à l'application des principes de la Convention sur la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles, en défendant l'exemption des biens et services culturels dans les négociations des accords commerciaux internationaux (bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux).

Recommandations aux bailleurs de fonds et aux organisations internationales

- 26) Soutenir les États ACP dans les chantiers d'adaptation ou de renouvellement de leur politique culturelle à l'ère numérique et mettre sur pied un cadre de concertation et de suivi en vue de l'élaboration d'une stratégie culturelle numérique pour le groupe des États ACP.
- 27) Renforcer la collaboration entre organisations internationales (UNESCO, OIF, UIT ...) afin d'opérer un rééquilibrage des échanges culturels mondiaux au profit de la diffusion et de la distribution des expressions culturelles diversifiées des pays en développement, et notamment des ACP.
- 28) Contribuer au financement des projets innovants et inclusifs favorisant la création, la diffusion, la promotion et la circulation en ligne de contenus culturels interactifs, de haute qualité et originaux, contribuant à la valorisation des cultures minoritaires ou des expressions culturelles et linguistiques menacées de la région ACP.
- 29) Créer un répertoire des meilleures pratiques, des initiatives et projets innovants de diffusion et de distribution en ligne de contenus culturels ACP afin de capitaliser sur les expériences réussies et d'inspirer les nouveaux porteurs de projets.
- 30) Soutenir des activités de recherche prospective et de veille sur l'évolution des tendances liées à la circulation des œuvres ACP et à la consommation culturelle en ligne, en prêtant une attention particulière aux incidences des technologies numériques sur les différentes filières des industries culturelles dans les pays ACP.